



FICHE SIGNALÉTIQUE



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	STEEL-IT 4210A Epoxy Primer, Part "A"
Version n°	01
Date de publication	07-novembre-2012
Date de la révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-
No CAS	Mélange
Code du produit	4210A
Numéro de la fiche signalétique:	SDS-4210A-NA
Usage du produit	Peinture / revêtement industriel.
Fabricant/fournisseur	Stainless Steel Coatings, Inc 835 Sterling Road South Lancaster, MA, 01561 sds@steel-it.com (978) 365-9828
No de téléphone d'urgence	CHEMTREC, 1-800-424-9300

2. Identification des risques

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide gris.
Description générale des risques	AVERTISSEMENT Liquide et vapeurs inflammables. Nocif si inhalé ou absorbé par la peau Provoque une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion, peut atteindre les poumons et causer des lésions. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est dangereux selon les critères du 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Provoque une irritation des yeux
Peau	Provoque une irritation cutanée. Nocif en cas d'absorption par la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Inhalation	Nocif par inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut atteindre les poumons et causer des lésions.
Organes cibles	Yeux. Système respiratoire. Peau. Poumons.
Effets chroniques	Cancérogène humain possible - peut causer le cancer d'après des essais sur l'animal. Risque de lésions du foie et des reins.
Signes et symptômes	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritation de la peau et des yeux. Sensibilisation.
Effets potentiels sur l'environnement	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Phénol, 4-(1,1-diméthylethyl)-, polymère avec (chlorométhyl)oxirane et 4,4'-(1-méthylethylidène)bis[phénol]	67924-34-9	40 - 60
Xylène	1330-20-7	15 - 20
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 15

Composants	No CAS	Pour cent
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	1 - 5
Phosphate de baryum	10048-98-3	1 - 5
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5
Chrome	7440-47-3	1 - 3
3-(3-Méthoxy)-propoxy-1-propanol	34590-94-8	1 - 3
m-Xylène	108-38-3	1 - 3
Dioxyde de silicium	7631-86-9	1 - 2
Nickel	7440-02-0	<1

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'une éruption cutanée ou une réaction allergique de la peau, consulter un médecin.
Inhalation	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Conseils généraux En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Méthodes d'extinction inappropriées En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de précautions environnementales Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de confinement	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
Méthodes de nettoyage	Éloigner toute source d'inflammation. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients.
Autres informations	Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manutention et entreposage

Manutention	Une aspiration ponctuelle est recommandée. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Le produit peut accumuler des charges statiques pouvant causer une étincelle électrique (source d'inflammation). Respecter les procédures de liaison et de mise à la terre appropriées. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Entreposage	Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m ³	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m ³	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1.5 mg/m ³	Fraction inhalable.
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	TWA	0.5 mg/m ³	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	PEL limite d'exposition autorisée	600 mg/m ³	
		100 ppm	
Chrome (CAS 7440-47-3)	PEL limite d'exposition autorisée	1 mg/m ³	
		15 mg/m ³	Poussière totale.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	PEL limite d'exposition autorisée	15 mg/m ³	
		435 mg/m ³	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m ³	
		100 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
m-Xylène (CAS 108-38-3)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3	
Nickel (CAS 7440-02-0)	PEL limite d'exposition autorisée	100 ppm 1 mg/m3	
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	PEL limite d'exposition autorisée	0.5 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3 100 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	TWA	0.8 mg/m3 20 mppcf

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3 150 ppm
	TWA	369 mg/m3 100 ppm
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
	TWA	150 ppm 606 mg/m3 100 ppm
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m3
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3 125 ppm
	TWA	434 mg/m3 100 ppm
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	651 mg/m3 150 ppm
	TWA	434 mg/m3 100 ppm
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1.5 mg/m3
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	TWA	0.5 mg/m3
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3 150 ppm
	TWA	434 mg/m3 100 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	75 ppm	
	TWA	50 ppm	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m3	
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	TWA	4 mg/m3	Total
		1.5 mg/m3	Respirable.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	Poussière totale.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	0.05 mg/m3	
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	TWA	0.5 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m3	
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	TWA	10 mg/m3	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	125 ppm	
	TWA	100 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1 mg/m3	Inhalable
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	TWA	0.5 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. VLE Québec. (Ministère du Travail – Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	369 mg/m3	
		100 ppm	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	606 mg/m3	
		100 ppm	
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m3	
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	TWA	6 mg/m3	Poussière respirable.

Canada. VLE Québec. (Ministère du Travail – Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussière totale.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3	
		125 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
Nickel (CAS 7440-02-0)	TWA	1 mg/m3	
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	TWA	0.5 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	

Mexique. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	STEL	900 mg/m3
		150 ppm
	TWA	600 mg/m3
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	100 ppm
		0.5 mg/m3
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	STEL	20 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	10 mg/m3
	STEL	545 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		125 ppm
	TWA	435 mg/m3
m-Xylène (CAS 108-38-3)		100 ppm
	STEL	655 mg/m3
m-Xylène (CAS 108-38-3)		150 ppm
	TWA	435 mg/m3
m-Xylène (CAS 108-38-3)		100 ppm
	TWA	1 mg/m3
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	TWA	0.5 mg/m3
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	655 mg/m3
		150 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	435 mg/m3
		100 ppm

Contrôle ingénieur Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Veiller à une ventilation efficace et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et de brouillards. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. L'accès facile à l'eau abondante ou à une douche de secours devra être garanti.

Équipement de protection individuelle

- Protection pour les yeux et le visage** Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.
- Protection de la peau** Porter un vêtement de protection approprié. Le port d'une tenue résistant à l'huile/aux produits chimiques est conseillé.
- Protection respiratoire** Porter un respirateur approprié approuvé par le NIOSH lorsque la ventilation est inadéquate et que les limites d'exposition professionnelle sont dépassées.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Liquide gris.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Gris.
Odeur	Caractéristique de solvants.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	> 1 (air=1,0)
Point d'ébullition	116.1 - 208.3 °C (241 - 407 °F)
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Solubilité (eau)	< 2 g/100 g
Densité	1.3 (77°F)
Point d'éclair	22.2 °C (72 °F)
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	0.9 %
Température d'auto-inflammation	Donnée inconnue.
COV	456 g/l
Taux d'évaporation	Plus lentement que l'éther.
Masse moléculaire	Donnée inconnue.
Autres données	
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Limite d'explosivité	Donnée inconnue.
Aptitudes à l'explosion	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Propriétés oxydantes	Donnée inconnue.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes.
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Aldéhydes. Produits azotés.
Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.

11. Données toxicologiques**Données toxicologiques**

Composants	Espèces	Résultats d'essais
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	15000 ppm, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Oral</i> DL50	Rat	6600 mg/kg
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)		
Aiguë		
<i>Dermique</i> DL50	Lapin	9.5 g/kg
<i>Oral</i> DL50	Rat	5.35 g/kg
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)		
Aiguë		
<i>Oral</i> DL50	Rat	> 22500 mg/kg
	Souris	> 15000 mg/kg
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aiguë		
<i>Dermique</i> DL50	Lapin	18156 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	55000 mg/m ³
<i>Oral</i> DL50	Rat	3500 mg/kg
m-Xylène (CAS 108-38-3)		
Aiguë		
<i>Dermique</i> DL50	Lapin	12100 mg/kg
<i>Oral</i> DL50	Rat	4300 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Oral</i> DL50	Rat	4300 mg/kg
Sensibilisation	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Effets aigus	Nocif si inhalé ou absorbé par la peau	
Effets locaux	Provoque une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut atteindre les poumons et causer des lésions.	
ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH		
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Peut être absorbé par la peau.	
Effets chroniques	Risque de lésions du foie et des reins.	
Cancérogénicité	Cancérogène humain possible - peut causer le cancer d'après des essais sur l'animal.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Chrome (CAS 7440-47-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Nickel (CAS 7440-02-0)	A5 N'est pas soupçonné d'être un agent cancérogène pour les humains.	

Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Chrome (CAS 7440-47-3)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

m-Xylène (CAS 108-38-3)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Nickel (CAS 7440-02-0)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé

Nickel (CAS 7440-02-0)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Nickel (CAS 7440-02-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

Mutagénicité

Données non disponibles.

Effets sur la reproduction

Données non disponibles.

Symptômes et organes visés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritation de la peau et des yeux. Sensibilisation.

Autres informations

Les solvants organiques peuvent être absorbés dans le corps par inhalation et provoquer des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Aquatique

Crustacés

CE50

Daphnia

2.1 mg/l, 48 heures

Poisson

CL50

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*)
Tête-de-Boule

32 - 88 mg/l, 96 heures
12.1 mg/l, 96 heures

m-Xylène (CAS 108-38-3)

Aquatique

Crustacés

CE50

Puce d'eau (*Daphnia magna*)

2.81 - 5 mg/l, 48 heures

Poisson

CL50

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

8.4 mg/l, 96 heures

Xylène (CAS 1330-20-7)

Aquatique

Poisson

CL50

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

8 mg/l, 96 heures

Toxicité aquatique

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

Bioaccumulation / accumulation

Coefficient de partage

Éthylbenzène

3.15

Xylène

3.2

m-Xylène

3.2

Mobilité dans l'environnement

Le produit contient des solvants organiques qui évaporent facilement de toutes les surfaces.

13. Élimination des résidus

Codes déchet	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F
Instructions pour l'élimination	Les chiffons et similaires mouillés avec des liquides inflammables doivent être jetés dans des seaux ignifuges spéciaux.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

14. Informations relatives au transport

DOT

Conditions essentielles d'expédition:

N° ONU	UN1263
Nom d'expédition	Peinture
Classement des dangers	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Non
Autres renseignements :	
Dispositions particulières	B1, B52, IB3, T2, TP1, TP29
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	173
Conditionnement en vrac	242

IATA

N° ONU	UN1263
Nom officiel d'expédition UN	Peinture
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	Non
Étiquettes requises	3
Code ERG	3L
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IMDG

N° ONU	UN1263
Nom officiel d'expédition UN	Peinture
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Non
Étiquettes requises	3
EmS	F-E, S-E
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Sans objet.

TDG

Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
N° ONU	UN1263
Packing group	III

Polluant marin	Non
Dispositions particulières	59, 83
Étiquettes requises	3

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Chrome (CAS 7440-47-3)
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
m-Xylène (CAS 108-38-3)
Nickel (CAS 7440-02-0)
Xylène (CAS 1330-20-7)

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : Concentration de minimis

Chrome (CAS 7440-47-3)	1.0 %
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.1 %
m-Xylène (CAS 108-38-3)	1.0 %
Nickel (CAS 7440-02-0)	0.1 %
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	1.0 % N040
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.0 %

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Chrome (CAS 7440-47-3)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Listé.
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	N040 Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Xylène: 100
Phosphate de baryum: 1000
Éthylbenzène: 1000
Chrome: 5000
m-Xylène: 1000
Nickel: 100

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui Risque différé - Oui Danger d'incendie - Oui Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355, Appendix A) (Substances Extrêmement Dangereuses):	Non
--	-----

Section 311/312 (40 CFR 370)	Oui
-------------------------------------	-----

Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15)	Non contrôlé
--	--------------

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT	Contrôlé
-------------------------	----------

Classement SIMDUT

B2 - Liquides Inflammables
 D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE
 D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

L'étiquetage SIMDUT**Statut de l'inventaire**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Non
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers.

États-Unis - Substances dangereuses en Californie (directeur) : Matière répertoriée

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	Listé.
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Listé.
Chrome (CAS 7440-47-3)	Listé.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Listé.
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Listé.
Quartz (CAS 14808-60-7)	Listé.
Toluène (CAS 108-88-3)	Listé.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit : 2 septembre 2011 Cancérogène.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit : Le 11 juin 2004 Cancérogène.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Inscrit : 1er octobre 1989 Cancérogène.
Quartz (CAS 14808-60-7)	Inscrit : Le 1er Octobre 1988 Cancérogène.

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit: January 1, 1991 Toxine de développement.
------------------------	---

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit: August 7, 2009 Toxine de reproduction femelle.
------------------------	---

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	Listé.
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Listé.
Chrome (CAS 7440-47-3)	Listé.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Listé.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Listé.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Listé.
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Tous les composés de cette substance sont considérés comme des risques pour l'environnement

Chrome (CAS 7440-47-3)	Inscrit
Nickel (CAS 7440-02-0)	Inscrit

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Chrome (CAS 7440-47-3)	Danger particulier.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Danger particulier.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	Listé.
3-(3-Methoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Listé.
Chrome (CAS 7440-47-3)	Listé.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Listé.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Chrome (CAS 7440-47-3)	226,8 kg (500 lb)
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	226,8 kg (500 lb)
m-Xylène (CAS 108-38-3)	226,8 kg (500 lb)
Nickel (CAS 7440-02-0)	226,8 kg (500 lb)
Phosphate de baryum (CAS 10048-98-3)	226,8 kg (500 lb)
Xylène (CAS 1330-20-7)	226,8 kg (500 lb)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	Listé.
3-(3-Methoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Listé.
Chrome (CAS 7440-47-3)	Listé.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Listé.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
Nickel (CAS 7440-02-0)	Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

Réglementation mexicaine Cette fiche signalétique a été préparée conformément à la norme mexicaine officielle (NOM-018-STPS-2000).

16. Renseignements divers

Autres informations HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Classification HMIS® Santé: 2*
Inflammabilité: 3
Danger physique: 0

Classements NFPA Santé: 2
Inflammabilité: 3
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	STEEL-IT 4210B Epoxy Finish, Part "B"
Version n°	01
Date de publication	07-novembre-2012
Date de la révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-
No CAS	Mélange
Numéro de la fiche signalétique:	SDS-4210B-NA
Usage du produit	Peinture / revêtement industriel.
Fabricant/fournisseur	Stainless Steel Coatings, Inc 835 Sterling Road South Lancaster, MA, 01561 sds@steel-it.com (978) 365-9828
No de téléphone d'urgence	CHEMTREC, 1-800-424-9300

2. Identification des risques

État physique	Liquide.
Apparence	Lumière havane liquide.
Description générale des risques	DANGER Liquide et vapeurs inflammables. Nocif si inhalé ou absorbé par la peau Entraîne des brûlures aux yeux. Cause une irritation de la peau et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion, peut atteindre les poumons et causer des lésions.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication Standard - É.-U. ; communication des risques).
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Entraîne des brûlures aux yeux.
Peau	Provoque une irritation cutanée. Nocif en cas d'absorption par la peau.
Inhalation	Nocif par inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut atteindre les poumons et causer des lésions.
Organes cibles	Yeux. Système respiratoire. Peau. Poumons.
Effets chroniques	Cancérogène humain possible - peut causer le cancer d'après des essais sur l'animal. Peut causer des lésions aux poumons, au foie et aux reins.
Signes et symptômes	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmolement. Irritation de la peau.
Effets potentiels sur l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Résine polyamide	68410-23-1	25 - 35
Talc	14807-96-6	20 - 40
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	5 - 15
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol	34590-94-8	5 - 10
Xylène	1330-20-7	5 - 10

Composants	No CAS	Pour cent
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5
m-Xylène	108-38-3	1 - 5
o-Xylène	95-47-6	1 - 3
p-Xylène	106-42-3	1 - 3

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Inhalation	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Conseils généraux En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de précautions environnementales Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de confinement Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

Méthodes de nettoyage Éloigner toute source d'inflammation. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients.

Autres informations Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manutention et entreposage

Manutention Une aspiration ponctuelle est recommandée. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Le produit peut accumuler des charges statiques pouvant causer une étincelle électrique (source d'inflammation). Respecter les procédures de liaison et de mise à la terre appropriées. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Entreposage Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
o-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
p-Xylène (CAS 106-42-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	PEL limite d'exposition autorisée	600 mg/m3
		100 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3
		100 ppm
m-Xylène (CAS 108-38-3)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3
		100 ppm
o-Xylène (CAS 95-47-6)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3
		100 ppm
p-Xylène (CAS 106-42-3)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	0.3 mg/m3	Poussière totale.
		0.1 mg/m3	Respirable.
		20 mppcf	
		2.4 mppcf	Respirable.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	369 mg/m3	
		100 ppm	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	606 mg/m3	
		100 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3	
		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
o-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
p-Xylène (CAS 106-42-3)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Particules inhalables.
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
		TWA	
		100 ppm	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	75 ppm	
	TWA	50 ppm	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	150 ppm	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
o-Xylène (CAS 95-47-6)	TWA	100 ppm	Respirable.
	STEL	150 ppm	
p-Xylène (CAS 106-42-3)	TWA	100 ppm	
	STEL	150 ppm	
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	150 ppm	Particules inhalables.
	TWA	100 ppm	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	125 ppm	
	TWA	100 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
o-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
p-Xylène (CAS 106-42-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 fibres/mL	
	TWA	2 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. VLE Québec. (Ministère du Travail – Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3	
	TWA	150 ppm	
	TWA	369 mg/m3	
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	100 ppm	
	TWA	909 mg/m3	
	TWA	150 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	606 mg/m3	
	TWA	100 ppm	
	TWA	543 mg/m3	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
	TWA	100 ppm	
o-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	651 mg/m3	
	TWA	150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
p-Xylène (CAS 106-42-3)	STEL	100 ppm	
	TWA	651 mg/m3	
	TWA	150 ppm	

Canada. VLE Québec. (Ministère du Travail – Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6) Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	150 ppm	Poussière respirable.
		434 mg/m3	
	TWA	100 ppm	
		3 mg/m3	
	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
TWA	434 mg/m3		
	100 ppm		

Mexique. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
3-(3-méthoxy)-propoxy-1-p ropanol (CAS 34590-94-8)	STEL	900 mg/m3
		150 ppm
	TWA	600 mg/m3
		100 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	545 mg/m3
		125 ppm
	TWA	435 mg/m3
		100 ppm
m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	655 mg/m3
		150 ppm
	TWA	435 mg/m3
		100 ppm
o-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	655 mg/m3
		150 ppm
	TWA	435 mg/m3
		100 ppm
p-Xylène (CAS 106-42-3)	STEL	655 mg/m3
		150 ppm
	TWA	435 mg/m3
		100 ppm
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 fibres/cm3
		100 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	655 mg/m3
		150 ppm
	TWA	435 mg/m3
		100 ppm

Contrôle ingénieur Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Veiller à une ventilation efficace et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et de brouillards. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. L'accès facile à l'eau abondante ou à une douche de secours devra être garanti.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage	Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection approprié. Le port d'une tenue résistant à l'huile/aux produits chimiques est conseillé.
Protection respiratoire	Porter un respirateur approprié approuvé par le NIOSH lorsque la ventilation est inadéquate et que les limites d'exposition professionnelle sont dépassées.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Lumière havane liquide.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.

Couleur	Lumière havane.
Odeur	Caractéristique de solvants.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	> 1 (air=1,0)
Point d'ébullition	137.8 - 188.3 °C (280 - 371 °F)
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Solubilité (eau)	< 2 g/100 g
Densité	1.25 (77°F)
Point d'éclair	27.8 °C (82 °F)
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	1 %
Température d'auto-inflammation	Donnée inconnue.
COV	456 g/l
Taux d'évaporation	Plus lentement que l'éther.
Masse moléculaire	Donnée inconnue.
Autres données	
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Limite d'explosivité	Donnée inconnue.
Aptitudes à l'explosion	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Propriétés oxydantes	Donnée inconnue.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes.
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Aldéhydes. Produits azotés.
Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	15000 ppm, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	6600 mg/kg
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	9.5 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	5.35 g/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	18156 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	55000 mg/m ³
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3500 mg/kg
m-Xylène (CAS 108-38-3)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	12100 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	4300 mg/kg
o-Xylène (CAS 95-47-6)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 43 g/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	6350 mg/l, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	4300 mg/kg
p-Xylène (CAS 106-42-3)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 43 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	3523 - 8600 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	4300 mg/kg
Sensibilisation	Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique.	
Effets aigus	Nocif si inhalé ou absorbé par la peau	
Effets locaux	Entraîne des brûlures aux yeux. Cause une irritation de la peau et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut atteindre les poumons et causer des lésions.	
ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH		
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Peut être absorbé par la peau.	
Effets chroniques	Risque de lésions du foie et des reins. Peut provoquer une atteinte des poumons.	
Cancérogénicité	Cancérogène humain possible - peut causer le cancer d'après des essais sur l'animal.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
o-Xylène (CAS 95-47-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
p-Xylène (CAS 106-42-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	

Talc (CAS 14807-96-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
o-Xylène (CAS 95-47-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
p-Xylène (CAS 106-42-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité	Données non disponibles.
Effets sur la reproduction	Données non disponibles.
Symptômes et organes visés	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmoiement. Irritation de la peau.
Autres informations	Les solvants organiques peuvent être absorbés dans le corps par inhalation et provoquer des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques Composants

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Daphnia	2.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) Tête-de-Boule	32 - 88 mg/l, 96 heures 12.1 mg/l, 96 heures
m-Xylène (CAS 108-38-3)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Puce d'eau (Daphnia magna)	2.81 - 5 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8.4 mg/l, 96 heures
o-Xylène (CAS 95-47-6)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Puce d'eau (Daphnia magna)	0.78 - 2.51 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	5.59 - 11.6 mg/l, 96 heures
p-Xylène (CAS 106-42-3)		
Aquatique		
Crustacés	CE50 Puce d'eau (Daphnia magna)	3.55 - 6.31 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.6 mg/l, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8 mg/l, 96 heures
Toxicité aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	
Persistance et dégradabilité	Données non disponibles.	
Bioaccumulation / accumulation		
Coefficient de partage		
o-Xylène	3.12	
p-Xylène	3.15	

Éthylbenzène	3.15
Xylène	3.2
m-Xylène	3.2

Mobilité dans l'environnement Le produit contient des solvants organiques qui évaporent facilement de toutes les surfaces.

13. Élimination des résidus

Codes déchet	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F
Instructions pour l'élimination	Les chiffons et similaires mouillés avec des liquides inflammables doivent être jetés dans des seaux ignifuges spéciaux.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

14. Informations relatives au transport

DOT

Conditions essentielles d'expédition:

N° ONU	UN1263
Nom d'expédition	Peinture, Polluant marin
Classement des dangers	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Oui
Autres renseignements :	
Dispositions particulières	B1, B52, IB3, T2, TP1, TP29
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	173
Conditionnement en vrac	242

IATA

N° ONU	UN1263
Nom officiel d'expédition UN	Peinture
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	Oui
Étiquettes requises	3
Code ERG	3L
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IMDG

N° ONU	UN1263
Nom officiel d'expédition UN	Peinture, Polluant marin
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Packing group	III
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Oui
Étiquettes requises	3
EmS	F-E, S-E
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Sans objet.

TDG

Nom d'expédition	Paint, Polluant marin
Classement des dangers	3
N° ONU	UN1263
Packing group	III
Polluant marin	Oui
Dispositions particulières	59, 83
Étiquettes requises	3

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
 m-Xylène (CAS 108-38-3)
 o-Xylène (CAS 95-47-6)
 p-Xylène (CAS 106-42-3)
 Xylène (CAS 1330-20-7)

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : Concentration de minimis

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.1 %
m-Xylène (CAS 108-38-3)	1.0 %
o-Xylène (CAS 95-47-6)	1.0 %
p-Xylène (CAS 106-42-3)	1.0 %
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.0 %

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
o-Xylène (CAS 95-47-6)	Listé.
p-Xylène (CAS 106-42-3)	Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Xylène: 100
 Éthylbenzène: 1000
 m-Xylène: 1000
 o-Xylène: 1000
 p-Xylène: 100

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui Risque différé - Oui Danger d'incendie - Oui Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355, Appendix A) (Substances Extrêmement Dangereuses):	Non
--	-----

Section 311/312 (40 CFR 370)	Oui
-------------------------------------	-----

Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15)	Non contrôlé
--	--------------

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT
Classement SIMDUT

Contrôlé
B2 - Liquides Inflammables
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

L'étiquetage SIMDUT



Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers.

États-Unis - Substances dangereuses en Californie (directeur) : Matière répertoriée

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	Listé.
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
o-Xylène (CAS 95-47-6)	Listé.
p-Xylène (CAS 106-42-3)	Listé.
Talc (CAS 14807-96-6)	Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
-----------------------------	--------

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit : Le 11 juin 2004 Cancérogène.
-----------------------------	--

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	Listé.
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
o-Xylène (CAS 95-47-6)	Listé.
p-Xylène (CAS 106-42-3)	Listé.
Talc (CAS 14807-96-6)	Listé.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Listé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)	Listé.
3-(3-Methoxy)-propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Listé.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Listé.
m-Xylène (CAS 108-38-3)	Listé.
o-Xylène (CAS 95-47-6)	Listé.
p-Xylène (CAS 106-42-3)	Listé.
Talc (CAS 14807-96-6)	Listé.

Xylène (CAS 1330-20-7)

Listé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

226,8 kg (500 lb)

m-Xylène (CAS 108-38-3)

226,8 kg (500 lb)

o-Xylène (CAS 95-47-6)

226,8 kg (500 lb)

p-Xylène (CAS 106-42-3)

226,8 kg (500 lb)

Xylène (CAS 1330-20-7)

226,8 kg (500 lb)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)

Listé.

3-(3-Methoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)

Listé.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Listé.

m-Xylène (CAS 108-38-3)

Listé.

o-Xylène (CAS 95-47-6)

Listé.

p-Xylène (CAS 106-42-3)

Listé.

Talc (CAS 14807-96-6)

Listé.

Xylène (CAS 1330-20-7)

Listé.

Réglementation mexicaine

Cette fiche signalétique a été préparée conformément à la norme mexicaine officielle (NOM-018-STPS-2000).

16. Renseignements divers

Autres informations

HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Classification HMIS®

Santé: 3
Inflammabilité: 3
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 3
Inflammabilité: 3
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.